

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 2 (1888)

Artikel: Observations relatives à trois armoiries de la salle des états
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746608>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

7. Ordre du Mérite.

Paul de Froment.

La croix de cet ordre, fig. 137, est dessinée ainsi que celles des ordres précédents dans le Numéro 12 des Archives.

Observations relatives à trois armoiries de la Salle des Etats. Voir N° de Juillet.

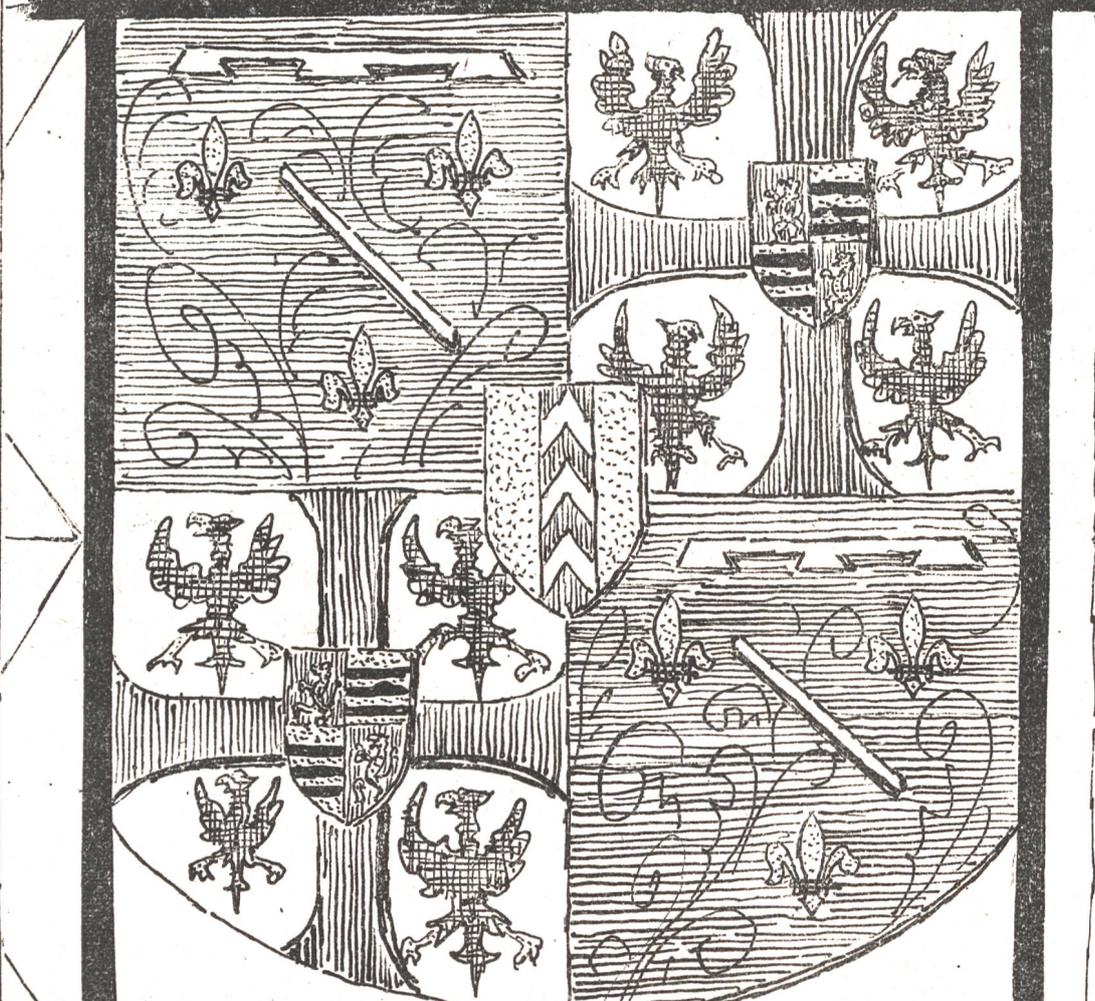
Sur la planche d'armoiries publiée au N° 7, nous avons représenté les armes de Rodolphe de Nidau telles qu'elles se sont au Château: de gueules au pal d'argent chargé de 3 chevrons de sable; le grand armorial prétend que cet écusson ne se trouve pas au Château et en sonne cependant un dessin peint différemment: d'argent au pal de gueules chargé de 3 chevrons d'or. Ces émaux proviennent dit-on de la collection de M. de Mülinen. D'autres auteurs blasonnent les armes de Nidau: de gueules au pal d'or chargé de 3 chevrons d'azur, ou encore: de gueules au pal d'or chargé de 3 chevrons de sable.

Nous verrons quels émaux M. Jean Grellet a adoptés pour son tableau généalogique et héraldique de la maison de Nenchâtel.

La variante de M. de Mülinen est figurée sous N° 159 de la page précédente.

Les armes de Catherine de Gonzague dans l'écusson d'Henri 1^{er}, doivent être rectifiées et blasonnées comme suit: d'argent à une croix pattée de gueules cantonnée de 4 aiglettes de sable, membrées et becquées de gueules; la croix chargée d'un écusson de gueules au lion d'or, écartelé d'or à 3 fasces de sable. Nous donnons, fig. 141 p. 126 un dessin de ces armoiries d'après un vitrail conservé au Musée de Nenchâtel. Il faut remarquer que dans ce vitrail les becs et pattes des aiglettes sont d'or alors qu'ils devraient être peints en rouge.

Fig. 141



○ HENRI D'ORLEANS PAR LA GRACE DE
 DIEU PRINCE ET COMTE DE NEUFCHASTEL
 VALLANGIN, DUC DE LONGEVILLE ET TOUDEVILLE, PAIR
 DE FRANCE, AVSSI COMTE DE DVNOIS, CHAMMONT ET
 TANCARVILLE, GOUVERNEUR POUR LE ROY EN
 PICARDIE. ANNO DOMINI MDCXV.

Armes d'henri d'Orleans et Cather. s. Gonzague.

La troisième observation a trait aux armes des seigneurs d'Estavayer; la maison de Stavaay ou d'Estavayer (en latin de Staviaco) remonte à une haute antiquité; les Estavayer tenaient en fief la ville de ce nom, qui porte encore pour armoiries une rose de queues en champ d'argent (fig. 140); or sur la feuille chromolithographiée du N° 7 nous avons peint une rose d'or; elle est fautive quant à ses émaux et doit être de queues. Au reste la Rose d'Estavayer, qui est aussi l'écusson de la Bécotche fera l'objet d'un travail spécial. à suivre.

Les Animaux du Blason. L'Aigle.

(Entre les pages 126 et 127 doit se placer une planche hors texte relative à cet article.)

L'Aigle. (Extrait du Dictionnaire héraldique de M. le Vicomte de Maquy.)

L'aigle est le plus usité des oiseaux, et tient le 1^{er} rang parmi eux, comme le lion parmi les autres animaux.

L'aigle, en blason, est toujours du genre féminin.

L'aigle symbolise la puissance.

Elle se représente la tête de profil, le corps de face et les ailes détachées du corps.

Il est nécessaire, pour blasonner cette pièce, de connaître ses différences, et la valeur des termes qui lui sont appliqués.

Lorsqu'elle n'a qu'une tête, il est inutile de le dire, il faut seulement spécifier si l'aigle est *éployée*, (Armoiries de la Commune de Marchâtel; armes de Genève: demi-aigle éployée, voir la planche dont les dessins correspondent aux figures 142 et 143) c.à.d. si elle a les ailes étendues, ce qui est la position la plus ordinaire, ou si elle a les ailes *abaissées*, c'est à dire pendantes le long du corps. On se sert aussi en assez généralement de ces mots: *vol éployé*, *vol abaissé*.

Mais si elle a deux têtes, non-seulement il faut toujours spécifier cette circonstance, mais encore il faut dire si elle a le *vol*